

PROCES-VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 20 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 14 mai 2025

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Marc COSTE, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Olivier BIAGGI, Pascal OUTREBON, Luc CHAVASSIEUX, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Stéphanie NICOLAY, Anne RIBERON, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Véronique MERLE, Marilyne SEON, Christèle CROZIER, Gérard MAGNET, Anne-Sophie DEVAUX

ABSENTS / EXCUSES :

Jean-Luc BONNAFOUS, Raphaëlle GUERIAUD, Bernard CHATAIN

PROCURATIONS :

Françoise TRIBOLLET donne procuration à François PINGON
Bruno FERRET donne procuration à Anne RIBERON
Pascale DANIEL donne procuration à Pascale CHAPOT
Thierry BADEL donne procuration à Charles JULLIAN
Hélène DESTANDAU donne procuration à Renaud PFEFFER
Cyprien POUZARGUE donne procuration à Fabien BREUZIN
Séverine SICHE-CHOL donne procuration à Magali BACLE

Le quorum étant atteint (27 présents sur 37 membres en exercice), le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Anne-Sophie DEVAUX a été désignée à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2025

II – DECISIONS

Culture

1. Approbation de subventions d'aides pour les projets culturels organisés sur les communes du Pays Mornantais
2. Approbation de la programmation des spectacles tout public de la saison 2025-2026 du TCJC et de la tarification

Centre Aquatique

3. Approbation des tarifs 2025-2026 du Centre Aquatique intercommunal " Les Bassins de l'Aqueduc"
4. Approbation d'une convention d'utilisation des installations du Centre Aquatique avec l'association sportive mornantaise de volley ball
5. Approbation d'une convention d'utilisation des installations du Centre Aquatique avec l'Institut Régional de Formation Handisport (IRFH)

III – POINTS D'INFORMATION

IV - RAPPORT DES DECISIONS PRISES SUR DELEGATIONS

V - RAPPORT DES ARRETES DU PRESIDENT

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité (ANNEXE 1).

II – DECISIONS

⇒ CULTURE

Pour cette délibération, Isabelle Brouillet ne prend pas part au vote

Nouveau quorum : 26 présents sur 37 membres en exercice

Rapporteur : Madame Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Vice-Présidente déléguée à la Culture

Approbation de subventions d'aides pour les projets culturels organisés sur les communes du Pays Mornantais (délibération n° CC-2025-050)

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 du 24 septembre 2024 et notamment sa compétence Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, dont le soutien des réseaux et acteurs culturels intercommunaux,



Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction "Solidarités et Vie sociale" du 6 mai 2025,

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Copamo souhaite marquer son soutien aux initiatives portées par les acteurs du Pays Mornantais favorisant l'émergence des nouveaux projets culturels portés par les communes, retenus pour leur intérêt artistique et leur résonnance intercommunale.

Les projets culturels sont sélectionnés en appliquant les critères définis suivants :

- Comporter une dimension culturelle majeure
- Être d'intérêt intercommunal et porté par la commune
- Être ouvert à tous – la gratuité de l'accès au projet sera une caractéristique déterminante (service offert aux habitants)
- Être vecteur de pluralité et de complémentarité artistique avec le calendrier auquel il se rapporte
- Intégrer la participation d'artistes professionnels

Une attention particulière est portée au caractère « solidaire » de l'aide (communes qui en ont le plus besoin), au principe de « rotation », au nombre de bénéficiaires du projet et au caractère « duplicable » de l'évènement.

Les objectifs de ce soutien permettront à la Copamo :

- D'être présente financièrement aux côtés des initiatives culturelles portées par les communes
- D'établir un lien de complémentarité culturelle avec l'offre de la Communauté de Communes
- De développer le principe de partenariat solidaire
- De valoriser les initiatives des porteurs de projets en présence à l'échelle du Pays Mornantais

Parmi les actions éligibles, ont été retenues :

- Festival « Festiv'été », à Mornant
- Salon de la photographie, à Mornant
- Fête de l'eau, à Chaussan
- Fête Médiévale « Les Rivériades », à Riverie
- Festival « Freesons », à Orléanas
- Concert JOULIK, à Soucieu-en-Jarrest
- Festival « Les Festives à l'Agny », à Saint-Laurent-d'Agny

En contrepartie du versement de la subvention, les communes et associations devront afficher le soutien du projet par la Copamo, tant dans les publications liées à la communication de l'évènement, que le jour même via des supports visuels mis à leur disposition. Les modalités de mise en valeur de l'aide de la Copamo seront définies dans le cadre d'une convention (Communication, protocole, visibilité et valorisation).

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, étant précisé qu'Isabelle Brouillet ne prend pas part au vote :

VALIDE le soutien financier apporté aux projets culturels des communes sous la forme d'une subvention pour :

- Le festival « Festiv'été », s'étalant du 24 juin au 26 août 2025, participation de la Copamo à hauteur de 1 000 € attribués à la Commune de Mornant
- Le Salon de la Photographie, ayant lieu du 29 mai au 15 juin 2025, participation de la Copamo à hauteur de 1 500 € attribués à l'association Les Amis des Arts

- L'évènement « Fête de l'eau », ayant lieu du 18 au 22 mars 2025, participation de la Copamo à hauteur de 500 € attribués à la Commune de Chaussan
- Fête Médiévale « Les Rivériades », le 29 juin 2025, participation de la Copamo à hauteur de 3 000 € attribués à l'association Riverie et Compagnie
- Festival « Freesons », ayant lieu du 24 au 28 juin 2025, participation de la Copamo à hauteur de 2 300 € attribués à l'association AGAM
- Concert du groupe JOULIK, le 21 septembre 2025, participation de la Copamo à hauteur de 1 400 € attribués à la Commune de Soucieu-en-Jarrest
- Le festival « Les Festives à l'Agy », le 15 juin 2025 participation de la Copamo à hauteur de 800 € attribués à l'association AgnyFest

AUTORISE Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires et à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre de cette aide,

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2025.

Retour d'Isabelle Brouillet

Nouveau quorum : 27 présents sur 37 membres en exercice

Modification de l'ordre des délibérations

⇒ CENTRE AQUATIQUE

Rapporteur : Monsieur Yves GOUGNE, Vice-Président délégué à la Cohésion sociale, aux Services à la Population et aux Relations extérieures

Approbation des tarifs 2025-2026 du Centre Aquatique intercommunal " Les Bassins de l'Aqueduc" (délibération n° CC-2025-051)

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (Copamo) validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 du 24 septembre 2024 et notamment sa compétence Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, dont la gestion de l'espace aquatique « Les bassins de l'Aqueduc »,

Vu la délibération n° CC-2024-074 du Conseil Communautaire du 2 juillet 2024 approuvant les tarifs du centre aquatique pour la saison 2024-2025,

Vu la délibération n° CC-2024-130 du Conseil Communautaire du 10 décembre 2024 approuvant la gratuité d'accès au centre aquatique pour les établissements dits spécialisés situés sur le territoire de la Copamo, dans le cadre de la signature de conventions d'utilisation de créneaux horaires spécifiques,

Vu l'avis favorable de la Commission d'instruction « Solidarités et Vie sociale » du 6 mai 2025,

Le Centre aquatique intercommunal « Les Bassins de L'Aqueduc », ouvert depuis octobre 2015, propose un large panel de tarifs en fonction des pratiques, durées et activités sollicitées par les usagers qui le fréquentent. Régulièrement, les tarifs sont réajustés afin de tenir compte des augmentations du coût de la vie. Il convient donc de procéder à la révision annuelle des tarifs, applicables pour la saison 2025-2026.

Compte tenu de l'actuel contexte inflationniste en France, il convient de procéder à la révision des tarifs applicables pour la saison 2025-2026. Pour mémoire, les tarifs ont été augmentés en moyenne de 3% sur la saison 2024-2025.

La Commission d'Instruction du 6 mai 2025 propose les évolutions tarifaires suivantes, ainsi que des régulations :

- Application d'un coefficient d'augmentation d'environ 1% sur la plupart des tarifs de la grille pour les habitants de la Copamo et Extérieurs
- Augmentation du tarif « anniversaire »
- Création d'un tarif « stage de natation »
- Création de plusieurs tarifs « animation » (enfants/adultes – prestation interne ou externe)
- Création d'un tarif particulier dans le cadre des compétitions « handisport »
- Modification des tarifs d'organisation de compétitions et de galas par les associations en incluant un distinguo entre celles du territoire et les extérieures
- Proposition d'un tarif privilégié pour l'Amicale du Personnel du Pays Mornantais et les communes de la Copamo.

Les grilles tarifaires ci-jointes en annexe détaillent l'ensemble des tarifs.

Pour faciliter les encaissements, les tarifs sont arrondis à la dizaine de centimes d'euros la plus proche.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE la grille des tarifs 2025-2026 et son application au 1^{er} septembre 2025 (ANNEXE 2),

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à la mise en application de ces tarifs,

DONNE délégation au Bureau communautaire (ayant déjà délégation pour la mise à jour du POSS et du RI) pour mettre en conformité le règlement tarifaire impacté par d'éventuelles modifications du règlement intérieur.

Approbation d'une convention d'utilisation des installations du Centre Aquatique avec l'association sportive mornantaise de volley ball (délibération n° CC-2025-052)

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (Copamo) validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 du 24 septembre 2024 et notamment sa compétence Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, dont la gestion de l'espace aquatique « Les bassins de l'Aqueduc »,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie sociale » du 6 mai 2025,

Pour contribuer au développement de la politique Sport-Santé en faveur des habitants, la COPAMO facilite l'utilisation de son équipement « Centre Aquatique » par les associations qui mettent en place des activités sportives.

L'association sportive mornantaise de Volley-Ball a fait une demande pour utiliser le terrain de Beach Volley du Centre Aquatique « Les Bassins de l'Aqueduc » à des fins d'organisation d'entraînements sportifs. Ce type d'installation n'est pas présent sur le territoire de la COPAMO.

Ce terrain en extérieur est implanté dans le parc de l'équipement et est utilisé par les usagers en libre-service durant la saison estivale. L'organisation d'entraînements associatifs en fin de journée

n'aura pas d'impact sur l'utilisation du terrain et pourra être fait en autonomie sans accès au bâtiment principal. Une attention particulière sera demandée aux utilisateurs afin de maintenir un environnement sonore faible ne venant pas perturber le voisinage direct de la piscine.

Il est proposé, à titre expérimental, d'accorder l'accès au terrain à l'association deux jours par semaine (hors week-end) de 18h30 à 21h00, entre juin et septembre 2025. L'accès se fera en autonomie par le portail situé chemin du stade. L'association bénéficiera de l'accès au sanitaire qui se trouve à proximité directe.

Les modalités d'usage sont définies dans la convention en annexe.

En contrepartie de la mise à disposition du terrain de Beach-Volley à l'association à titre gracieux, la COPAMO pourra solliciter cette dernière afin qu'elle puisse participer à des événements ou manifestations sportives organisées sur le territoire.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE, à titre expérimental, la mise à disposition du terrain de beach-volley du Centre aquatique,

APPROUVE la convention de mise à disposition avec l'association sportive mornantaise de volley-ball (ANNEXE 3),

AUTORISE Monsieur le Président ou son délégataire à signer cette convention ainsi que toute pièce y afférente.

Approbation d'une convention d'utilisation des installations du Centre Aquatique avec l'Institut Régional de Formation Handisport (IRFH) (délibération n° CC-2025-053)

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (Copamo) validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 du 24 septembre 2024 et notamment sa compétence Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, dont la gestion de l'espace aquatique « Les bassins de l'Aqueduc »,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie sociale » du 6 mai 2025,

Dans le cadre de sa compétence « Santé Bien-être », la COPAMO soutient une politique d'inclusion des publics, notamment à travers le sport.

L'Institut Régional de Formation Handisport, branche formatrice de la Ligue AURA Handisport, est le seul organisme français habilité par le Ministère en charge des Sports à former les éducateurs sportifs professionnels avec la mise en place du DEJEPS perfectionnement sportif mention Handisport.

Récemment, l'Institut Régional de Formation Handisport (IRFH) a demandé à pouvoir utiliser les installations du Centre Aquatique pour une action de formation à destination des stagiaires. Cette session de formation de 4 heures pour une douzaine de stagiaires se déroulerait le mardi 27 mai 2025 de 12 heures à 17 heures.

En application de la grille tarifaire en vigueur, le coût total de cette mise à disposition devrait s'élever à 720 euros.

Toutefois, de par la spécificité d'action de l'Institut Régional de Formation Handisport, et du soutien à la politique d'inclusion que mène la COPAMO, celle-ci souhaite soutenir l'action en accordant un tarif réduit pour faciliter la formation des futurs éducateurs.

Il est donc proposé de facturer la mise à disposition à l'IRFH pour un montant de 360 euros. Les 360 euros restant seront valorisés en tant que subvention en nature.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE la mise à disposition à l'Institut Régional de Formation Handisport (IRFH) pour un montant de 360 euros,

APPROUVE la convention avec l'Institut Régional de Formation Handisport (IRFH) (ANNEXE 4)

AUTORISE Monsieur le Président ou son délégataire à signer cette convention ainsi que toute pièce y afférente.

⇒ CULTURE

Rapporteur : Madame Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Vice-Présidente déléguée à la Culture

Approbation de la programmation des spectacles tout public de la saison 2025-2026 du TCJC et de la tarification (délibération n° CC-2025-054)

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (Copamo) validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 du 24 septembre 2024 et notamment sa compétence Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, dont la gestion du Centre culturel "Jean Carmet",

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie Sociale » du 6 mai 2025,

La Saison tout-public 2025-2026 maintient les choix de programmation, de partenariats et de pratiques tarifaires induits par le cahier des charges fixé par la collectivité, qui tient compte :

- des attentes de la politique culturelle menée à l'échelle du territoire
- des exigences de diversité et de qualité artistique
- du développement de la fréquentation
- de l'accessibilité des tarifs au plus grand nombre tout en étant cohérents avec l'offre et les autres lieux culturels de même catégorie
- d'un contexte financier visant à maîtriser les charges et garantir un niveau de recettes conforme au budget prévisionnel.

Le programme des spectacles tout-public à intervenir sur la saison 2025-2026 est détaillé dans le dossier de présentation ci-annexé.

Une soirée de présentation au TCJC est programmée le vendredi 5 septembre 2025.

Des spectacles tout-public choisis dans un esprit de découverte et de diversité artistique avec :

- 3 spectacles intégrés respectivement aux festivals Karavel, Les Guitares et Histoires d'en Rire
- 1 spectacle à découvrir en famille le dimanche à 17h (8 mars 2026)
- Création du PASS TERRITOIRE SONORE en partenariat avec le Briscope à Brignais
- 3 ciné-concerts pendant les vacances scolaires pour le jeune-public et très jeune public
- 2 stages de danse

- La réalisation d'interview d'artistes sous forme de podcast par les collégiens
- Des projections de films en lien avec les spectacles
- 1 spectacle « mystère »

Cette offre s'appuie également sur un principe de contractualisation avec les partenariats suivants :

- "Pôle en Scène" pour le festival International de danse hip-hop "KARAVEL"
- Mise en place du PASS TERRITOIRE SONORE afin d'encourager la co-construction, la découverte de nouveaux lieux culturels et l'élargissement des publics.
- Le Festival "Les Guitares" pour la série de concerts programmée entre novembre et décembre 2025 pour célébrer la richesse et la diversité de cet instrument
- "Histoires d'en Rire" (Fév. – Mars 2026) un collectif de l'Ouest Lyonnais réuni autour d'un festival de l'humour favorisant l'émergence de jeunes talents (professionnels et amateurs)
- Le Service Développement Social pour les dispositifs "Pass Temps Libre" et "Semaine Bleue"
- Le Service Parents/Enfants et la SPL-EPM pour les actions enfance/jeunesse
- Le réseau des bibliothèques du Pays Mornantais pour le dispositif "Text'à Vivre"
- La DRAC, la DAAC, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département, pour toutes les actions relevant de l'éducation artistique et culturelle (CTEAC)
- Les associations de pratiques amateurs notamment celles en lien avec les arts du cirque, la danse, la musique, le théâtre et le chant choral

Pour les tarifs « Billetterie » des spectacles tout-public de la saison 2025-2026, il est proposé de les maintenir à l'identique, de créer un tarif « PASS TERRITOIRE SONORE » et de faire évoluer le tarif « lycéens » en tarif « jeunes (12-18 ans) » et le tarif « -15 ans » en « -12ans ».

Le budget artistique prévisionnel de la saison tout-public 2025-2026 s'appuie sur des moyennes de fréquentation par spectacle.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE l'ensemble des éléments à intervenir sur la Saison 2025-2026 et joints à la présente délibération composée de la programmation des spectacles tout-public, des différents partenariats ainsi que les tarifs « billetterie » correspondants (ANNEXE 5),

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2025 et seront inscrits au BP 2026,

AUTORISE Monsieur le Président à engager les actions et à signer l'ensemble des contrats à convenir avec les compagnies, les artistes et autres intervenants concernés, ainsi que les différentes conventions avec les partenaires, associations et organismes en lien avec cette programmation.

III – POINTS D'INFORMATION

- ✓ Présentation de Stéphanie Nicolay : Premières actions du Plan Mémoire, et retour sur la soirée du 16 mai au TCJC dédiée à la mémoire de la résistance dans le Sud-Ouest lyonnais, qui a attiré 150 personnes.
- ✓ Agenda :
 - Les mots en l'air : du 22 au 25 mai (Chabanière, Chaussan, Beauvallon, Saint André)
 - Inauguration du Pôle Santé à Saint Didier-sous-Riverie : mardi 10 juin à 19 h 30
 - Inauguration des nouveaux équipements à Saint-André-la-Côte : samedi 14 juin à 11h à Saint-André
 - Événement « mobilités pour tous » : jeudi 19 juin de 14h30 à 19h à l'espace VGE
 - Festival FREESONS : du 24 au 28 juin à Orliénas

- Célébration des 10 ans de la SPL : mercredi 25 juin à 19 h 00 en salle VGE
- Célébration des 10 ans du Centre Aquatique : du 23 au 28 juin (temps fort le mercredi à 15h30)
- Fête des RAMI : mercredi 2 juillet de 10 h à 17 h à Saint-Andéol
- Journée inter CME : mercredi 2 juillet de 9 h à 17 h à Saint Laurent d'Agny
- Nos lieux en'chantés : les 3 et 9 juillet, 22, 26 et 28 août (Mornant, Beauvallon, Orlénas, Saint André, Soucieu)
- Pose de la 1^{ère} pierre de l'école de Saint Maurice sur Dargoire, visite du chantier des logements et du Vival de Saint Didier sous Riverie et inauguration de la cantine de Saint Sorlin le 4 juillet à partir de 10h
- Inauguration de la Place de la Flette à Soucieu-en-Jarrest début juillet
- Inauguration de l'Espace du Butard à Riverie le 13 juillet
- Inauguration de l'école de Chaussan le 30 août

IV - RAPPORT DES DECISIONS PRISES SUR DELEGATIONS

A) PAR LE BUREAU

Bureau du 8 avril 2025

Ressources Humaines (rapporteur : Renaud Pfeffer)

* Adhésion à la mission proposée par le cdg69 pour la mise en œuvre de la procédure d'accès à un cadre d'emplois supérieur des fonctionnaires en situation de handicap

Habitat (rapporteur : Luc Chavassieux)

* Attribution d'une aide financière à Alliade Habitat pour un projet de construction de logements sociaux à Taluyers – Montant : 19 000 €

B) PAR LE PRESIDENT ET LES VICE-PRESIDENTS

Décision n° 038/25 portant attribution d'une aide aux travaux de rénovation énergétique des logements à Monsieur M. S. (dossier PO-RENO 012-25 / Taluyers) – Montant : 5 767 €

Décision n° 039/25 portant attribution d'une aide aux travaux de rénovation énergétique des logements à Madame V. C. (dossier PO-RENO 013-25 / Soucieu-en-Jarrest) - Montant : 6 700 €

Décision n° 040/25 portant attribution d'une aide aux travaux de rénovation énergétique des logements à Madame et Monsieur M.-A. et L. B. (dossier PO-RENO 014-25 / Chaussan) – Montant : 3 100 €

Décision n° 041/25 portant attribution d'une aide aux travaux de rénovation énergétique des logements à Madame C. D. (dossier PO-RENO 015-25 / Mornant) - Montant : 7 793 €

Décision n° 042/25 portant attribution d'une aide aux travaux de rénovation énergétique des logements à Monsieur J. G. (dossier PO-RENO 016-25 / Chabanière) - Montant : 8 000 €

Décision n° 045/25 portant création d'un comité technique et désignation de ses membres dans le cadre de la consultation du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension du Théâtre Cinéma Jean Carmet - Marché 2025-03

Décision n° 048/25 portant attribution d'une aide aux travaux de rénovation énergétique des logements à Madame et Monsieur E. et G. P. (dossier PO-RENO 020-25 / Taluyers) – Montant : 4 433 €

Décision n° 050/25 portant clôture de la régie d'avances du Théâtre Cinéma Jean Carmet

V - RAPPORT DES ARRETES DU PRESIDENT

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Rappel :

Les séances du Conseil Communautaire étant enregistrées, le Compte-rendu exhaustif de l'ensemble des débats relatifs à chaque séance est disponible au Siège de la Communauté de Communes aux heures d'ouvertures du service Administration Générale.

Diffusion :

- *Conseillers Communautaires,*
- *Conseillers Municipaux des communes membres,*
- *SM/SG/DGS,*
- *Responsables de Services/Chargés de Missions*

Le Président

Monsieur Renaud PFEFFER

Visa du secrétaire de séance

Madame Anne-Sophie DEVAUX